Livret
2025-2026

ECOLES COMMUNALES
SAIVE 1&2

BONNE RENTRÉE !

Document de référence contenant des informations importantes valables tout au long de l'année scolaire.

ECOLES COMMUNALES
SAIVE 1&2

DATES À RETENIR

Août 2025

	L	M	M	J	V	S	D
31					1	2	3
32	4	5	6	7	8	9	10
33	11	12	13	14	15	16	17
34	18	19	20	21	22	23	24
35	25	26	27	28	29	30	31

25 : rentrée des classes

Septembre 2025

	L	M	M	J	V	S	D
36	1	2	3	4	5	6	7
37	8	9	10	11	12	13	14
38	15	16	17	18	19	20	21
39	22	23	24	25	26	27	28
40	29	30					

01 : début de la natation pour le degré moyen > 17/11 inclus
04 : réunion de rentrée
14 : barbecue de rentrée de l'Association de Parents
15 : reprise des repas chauds
16 : Assemblée générale de l'Association de parents à 20h
27 : Fête de la FWB
du 29/09 au 01/10 : classes de ferme à Andenne – P2

Octobre 2025

	L	M	M	J	V	S	D
40			1	2	3	4	5
41	6	7	8	9	10	11	12
42	13	14	15	16	17	18	19
43	20	21	22	23	24	25	26
44	27	28	29	30	31		

du 29/09 au 01/10 : classes de ferme à Andenne – P2
10 : Je Cours Pour Ma Forme P1 à P6
14 : Journée « Place aux enfants » pour les P6
15 : Halloween à l'école maternelle
17 : Halloween à l'école primaire
du 20/10 au 03/11 : congé d'automne

Novembre 2025

	L	M	M	J	V	S	D
44						1	2
45	3	4	5	6	7	8	9
46	10	11	12	13	14	15	16
47	17	18	19	20	21	22	23
48	24	25	26	27	28	29	30

du 3 au 5 : classes scientifiques à Framerie – P3
11 : commémoration du 11 novembre
19 : bulletin 1ère période
du 17 au 19 : classes de ville à Liège – P5
22 : Souper de l'Association de parents + spectacle P3 à P6
24 : début de la natation pour le degré sup. -> 02/03
27 : réunion de parents

Décembre 2025

	L	M	M	J	V	S	D
49	1	2	3	4	5	6	7
50	8	9	10	11	12	13	14
51	15	16	17	18	19	20	21
52	22	23	24	25	26	27	28
1	29	30	31				

05 : spectacle de saint Nicolas mat + P1 et P2
du 10 au 12/12 : classes de ferme à Andenne – P1
du 22/12 au 05/01 : vacances d'hiver

Janvier 2026

	L	M	M	J	V	S	D
1				1	2	3	4
2	5	6	7	8	9	10	11
3	12	13	14	15	16	17	18
4	19	20	21	22	23	24	25
5	26	27	28	29	30	31	

du 22/12 au 05/01 : vacances d'hiver
du 30/01 au 07/02 : classes de neige aux Contamines– P6

Février 2026

	L	M	M	J	V	S	D
5							1
6	2	3	4	5	6	7	8
7	9	10	11	12	13	14	15
8	16	17	18	19	20	21	22
9	23	24	25	26	27	28	

du 30/01 au 07/02 : classes de neige aux Contamines– P6
du 16/02 au 01/03 : congé de détente

Mars 2026

	L	M	M	J	V	S	D
9							1
10	2	3	4	5	6	7	8
11	9	10	11	12	13	14	15
12	16	17	18	19	20	21	22
13	23	24	25	26	27	28	29
14	30	31					

du 16/02 au 01/03 : congé de détente
09 : début des cours de natation pour le degré inf. > 15/06
18 : bulletin 2ème période
26 : réunion de parents

Avril 2026

	L	M	M	J	V	S	D
14			1	2	3	4	5
15	6	7	8	9	10	11	12
16	13	14	15	16	17	18	19
17	20	21	22	23	24	25	26
18	27	28	29	30			

06 : lundi de Pâques
*les 11 et 12: **FANCY-FAIR***
du 27/04 au 10/05 : vacances de printemps

Mai 2026

	L	M	M	J	V	S	D
18					1	2	3
19	4	5	6	7	8	9	10
20	11	12	13	14	15	16	17
21	18	19	20	21	22	23	24
22	25	26	27	28	29	30	31

du 27/04 au 10/05 : vacances de printemps
11, 12 et 26 : journées de formation obligatoire
14 : Ascension
25 : lundi de Pentecôte

Juin 2026

	L	M	M	J	V	S	D
23	1	2	3	4	5	6	7
24	8	9	10	11	12	13	14
25	15	16	17	18	19	20	21
26	22	23	24	25	26	27	28
27	29	30					

du 8 au 12 : classes de sport à Spa – P4
10 : bulletin 3ème période
11 : réunion de parents sur convocation
18, 19, 22 et 23 : examens et CEB

Juillet 2026

	L	M	M	J	V	S	D
27			1	2	3	4	5
28							
29	13	14	15	16	17	18	19
30	20	21	22	23	24	25	26
31	27	28	29	30	31		

01 : Remise des diplômes P6 (à confirmer)
02 : dernier bulletin et dernière réunion de parents
04 : début des vacances d'été

Saive, le 25 août 2025

Bonne rentrée à toutes et tous !

Qui dit fin du mois d'août, dit rentrée scolaire…
Et comme chaque année, c'est un mélange d'excitation, de stress, de retrouvailles et de nouveautés.

Que vous soyez petit bout entrant en maternelle, pré-ado en fin de primaire, ou quelque part entre les deux : bienvenue dans cette nouvelle année pleine de découvertes !

J'espère que vous avez tous passé de bonnes vacances. Maintenant, place à de nouveaux apprentissages, de nouvelles rencontres, et peut-être aussi à quelques défis. Mais ne vous inquiétez pas : vous n'êtes pas seuls. Les enseignants, les directions, les accueillantes et tout le personnel des écoles sont là pour vous accompagner et vous aider à avancer.

Aux parents : un grand merci pour votre présence, votre confiance et votre soutien. L'école, c'est un travail d'équipe entre les familles, les enfants et le personnel. Ensemble, on va plus loin.

À tous les membres des équipes scolaires : merci pour votre engagement. Grâce à vous, les écoles de notre commune sont des lieux où il fait bon apprendre et grandir.

De notre côté, la commune va travailler pour améliorer les bâtiments scolaires, soutenir les projets pédagogiques et investir pour que chaque élève ait les meilleures chances de réussite et d'épanouissement.

Je vous souhaite une année scolaire joyeuse, riche en apprentissages et pleine de petits moments heureux.

Bonne rentrée 2025-2026 !

Anne de Lavareille,

Echevine de l'Enseignement et de l'Accueil extrascolaire

Saive, le 25 août 2025

Chers Parents,

À l'aube de cette nouvelle rentrée, toute l'équipe éducative de l'école communale de Saive tient à vous souhaiter une excellente année scolaire, faite de petits pas, de grandes réussites, de curiosité, de bienveillance et de sourires !

Nous sommes heureux de retrouver vos enfants ou de les accueillir pour la première fois dans notre école. Que cette rentrée soit le début d'une année riche en découvertes, en apprentissages, en rencontres et en projets enthousiasmants.

Nous vous remercions sincèrement pour la confiance que vous nous accordez en nous confiant votre enfant. C'est ensemble, dans un esprit de dialogue, de respect et de collaboration, que nous continuerons à les accompagner sur le chemin de leur épanouissement personnel et scolaire.

À l'école communale de Saive, nous croyons profondément en la valeur de chaque élève, avec ses forces, ses besoins, son rythme.
Nous portons une attention toute particulière aux enfants qui rencontrent des difficultés, qu'elles soient ponctuelles ou plus durables.
Notre mission est de les soutenir, les encourager et les guider grâce à des dispositifs adaptés, une équipe à l'écoute et des partenariats solides avec les familles.

Nos actions quotidiennes s'ancrent dans des valeurs qui nous sont chères :

- *La rigueur, pour donner à chaque élève un cadre structurant et des repères solides.*
- *La tolérance, pour accueillir la diversité comme une richesse et encourager l'ouverture d'esprit.*
- *Le respect, dans toutes ses dimensions : de soi, des autres, des règles et de l'environnement.*

C'est un vrai privilège pour nous d'être aux côtés de vos enfants au quotidien : dans leurs apprentissages, leurs découvertes, leurs petites et grandes aventures…

Ce livret vous permettra de découvrir toutes les modalités organisationnelles et pratiques de l'école. Nous vous conseillons de le conserver précieusement tout au long de l'année scolaire.

Très belle rentrée à toutes et à tous, et excellente année scolaire !

Pour l'équipe éducative,

les directions,

Cathy Cornet Michaël Javeaux

SOMMAIRE

Sommaire 6
Règlement 6
Horaire 6
Retards et absences dès la 3ème maternelle 7
Obligation scolaire 7
Circulation à l'école 8
Récréations en primaire 9
Collations - Déchets 10
Repas de midi 11
Santé 12
Accueil extrascolaire 12
Accueillantes 14
Vêtements et objets personnels 14
Congés 14
Journées pédagogiques 14
Agenda 15
Communication 15
Bulletins et réunions 16
Frais scolaires 16
R.O.I. + projet d'Etablissement 17
Entretien 17
Services ressources 17
Quelques conseils... 17
Activités extrascolaires 18
Etude dirigée 18
Personnes intervenant à l'école 18
Vie privée 19
Cours de psychomotricité et d'éd. physique 19
Natation 19
Accident à l'école 19
Contacts 20
Présentation de l'équipe éducative 21
> En maternelle 21
> En primaire 22
> Maîtres spéciaux 23

RÈGLEMENTS - INFORMATIONS PERSONNELLES

Faisant suite aux objectifs fixés dans notre Plan de Pilotage, un règlement à destination des élèves a été réalisé. Basé sur les projets éducatifs et pédagogiques de la commune de Blegny, ce document se veut simplifié et compréhensible par tous, adultes comme enfants. Chaque élève reçoit ce règlement d'école qui énonce les obligations et interdictions basées sur le respect. Celui-ci est signé par les parents et par l'élève qui le conservera. Toute enfreinte à ce règlement sera sanctionnée.

Par l'inscription dans un établissement, l'élève et ses parents acceptent le projet éducatif et pédagogique, le projet d'établissement, le règlement des études et le règlement d'ordre intérieur.

En début de chaque année scolaire, une fiche de renseignements doit être complétée/modifiée par les parents. Elle permet d'avoir toutes les informations utiles en cas de nécessité et officialise l'inscription de l'élève.

Merci de signaler par écrit tout changement (adresse, téléphone,…) en cours d'année.

HORAIRE

Les cours

- le matin **de 8h30 à 12h10** (4 périodes de 50 minutes)
- l'après-midi **de 13h30 à 15h20** (2 périodes de 50 minutes)

Les arrivées tardives répétées et sans motif constituent une entrave à l'organisation de la classe y compris en ce qui concerne les classes maternelles. Toute arrivée tardive sera mentionnée dans le journal de classe.

Les récréations

- de 10h10 à 10h30 et de 14h20 à 14h30 (en primaire)

La surveillance dans la cour est assurée par les enseignant(e)s un quart d'heure avant le début des cours. L'accès à la cour de récréation est interdit avant 8h15. **Les enfants qui arrivent avant 8h15 doivent obligatoirement se rendre à la garderie.**

EN MATERNELLE : la période d'accueil du matin est comprise entre 8h15 et 8h45.

Fermeture des portes à 9h00. Les parents sont priés de quitter l'établissement dès qu'ils ont confié leur enfant à l'institutrice après avoir éventuellement échangé les informations utiles.

EN PRIMAIRE : le matin, ente 8h15 et 8h30, les enfants se rendent directement sur la cour. **Il est demandé aux parents de rester en dehors de l'enceinte de l'école.** Les enseignant(e)s resteront toutefois disponibles pour d'éventuelles questions par-delà la barrière. Il vous est également loisible de prendre un rendez-vous pour un entretien de plus longue durée.

Sauf pour des raisons exceptionnelles, il n'est donc pas autorisé de rentrer à l'intérieur des bâtiments **en primaire**.

Pour rappel, les cours se terminent à 15h20. Ce qui ne veut pas dire que les rangs sortent à 15h20. Il faut prévoir un délai pour le rangement et la formation des rangs.
Attention, après 15h30, les enfants attendant toujours près de leur titulaire seront conduits **obligatoirement** par ce(tte)-dernier(ère) au local d'accueil (garderie) où les parents viendront les récupérer *(voir « CIRCULATION A L'ECOLE » pages 8 et 9).*

RETARDS ET ABSENCES DÈS LA 3ÈME MAT.

Les retards et les absences doivent toujours être justifiés par écrit dans le journal de classe. **Toute absence doit être justifiée sur un document qui est remis par l'enseignant(e) en début d'année.** Celui-ci devra être complété scrupuleusement et rendu dès le 1er jour du retour à l'école. Ces justificatifs restent à l'appréciation de la direction. **Les absences pour des vacances en dehors des congés scolaires sont considérées comme absences injustifiées**. Nous vous remercions pour votre aide et votre compréhension car nous sommes contrôlés de façon extrêmement stricte.
Toute absence doit relever de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes de santé de l'élève, ou de transport.

Les absences suivantes ne seront pas couvertes :
1. Départ anticipé en vacances.
2. Accompagnement d'un parent en déplacement professionnel ou privé.

Un certificat médical est requis à partir de 3 jours d'absence pour maladie.
Dès 9 demi-jours d'absences injustifiées, celles-ci sont obligatoirement signalées au service de l'obligation scolaire pour les élèves de la M3 à la P6.
En cas d'absence de plus de 2 jours, il est utile de venir chercher le travail à réaliser auprès des titulaires. L'enfant pourra revenir à l'école dès guérison complète. Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux enfants.
Les enfants malades qui ne peuvent sortir pendant les récréations doivent fournir un justificatif écrit. Sans ce mot écrit des parents, ils ne pourront rester à l'intérieur pendant les récréations.

OBLIGATION SCOLAIRE DÈS 5 ANS (3ÈME MATERNELLE)

L'obligation scolaire en FWB concerne tous les élèves dès 5 ans.
Ceci implique que **les absences des élèves de 3ème maternelle doivent également être justifiées par écrit (formulaire à compléter et à remettre à l'enseignante**. Les mêmes procédures de signalement que dans l'enseignement primaire sont appliquées.

CIRCULATION À L'ÉCOLE

En primaire

Pour rappel, vous trouverez sur le plan ci-dessous l'endroit où vous devez vous rendre pour conduire ou reprendre votre enfant.

Concrètement :

1. L'accueil du matin (entre 8h15 et 8h30), se déroule sur la cour du haut.
Les enfants pourront être déposés au niveau de la cour du haut (rue Haute Saive) mais aussi au niveau du parking situé à l'arrière du hall, à la meilleure convenance des parents.
Toutefois, nous demandons à ces derniers de ne pas franchir les barrières de l'école.

2. Les sorties des classes (15h20 et 12h10 le mercredi), se font au niveau de la cour du haut pour les classes de P1, P2, P3 et P4. Il est demandé aux parents d'attendre sous le préau.
Dans le but de désengorger la sortie de la rue Haute Saive, la sortie des classes pour les P5 et P6 se déroule au niveau du parking derrière le hall omnisports. A cet endroit, il est demandé aux parents d'attendre derrière les barrières.
Les élèves qui doivent se rendre à l'accueil extrascolaire et ceux dont les parents ne sont pas présents seront conduits, en rang, par le titulaire jusqu'au local d'accueil (garderie) par l'entrée qui se trouve sous le préau.

Nous vous demandons de respecter ces horaires mais aussi de ne pas stagner inutilement à ces différents accès afin de ne pas les encombrer.

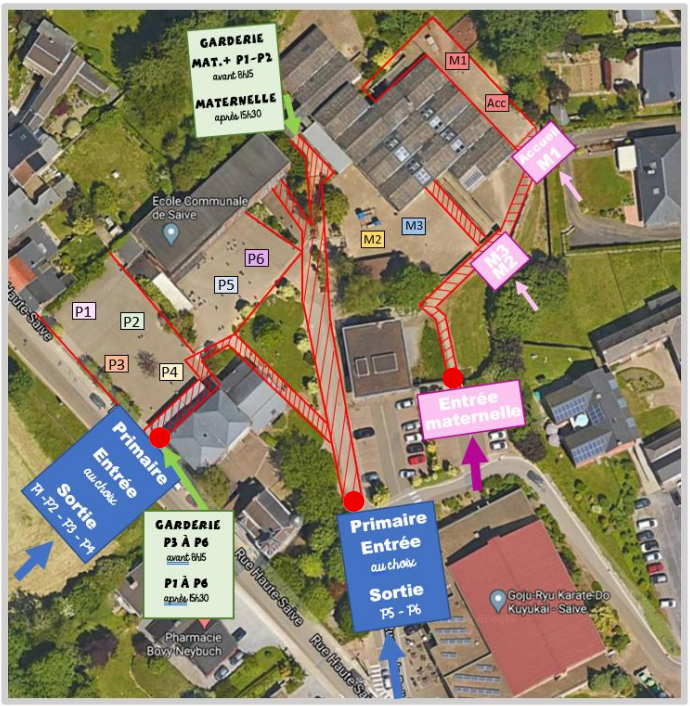

En maternelle

1. L'accueil du matin (entre 8h15 et 8h30), se déroule sur les cours respectives à chaque classe.
2. Entre 8h30 et 9h00, les parents sont autorisés à pénétrer dans le bâtiment afin d'accompagner leur enfant auprès de l'enseignant(e). Nous vous demandons toutefois de ne pas prolonger votre présence au-delà du strict nécessaire.
3. Lors de la sortie des classes (15h10 et 12h10 le mercredi), il est demandé aux parents d'attendre derrière les barrières extérieures l'arrivée des enfants avec leur enseignant(e) et de ne pas pénétrer dans l'enceinte de l'école avant 15h10.

Local d'accueil (garderie)

En ce qui concerne l'accueil avant et après la journée d'école : avant 8h15 et après 15h35, vous pourrez rentrer dans le domaine de l'école et déposer ou reprendre votre enfant dans l'un des deux locaux d'accueil (un pour le primaire et un pour le maternel).

RÉCRÉATIONS EN PRIMAIRE

L'espace de récréation est partagé en quatre territoires dont les contours sont respectivement peints dans des couleurs différentes.

- ***Le premier espace*** *(contours* ***verts****)* *permet de* ***jouer au ballon en courant.***

- ***Le deuxième espace*** *(contours* ***jaunes****)* *permet de* ***« jouer en courant » mais il y est interdit de jouer au ballon.***

- ***Dans le troisième espace*** *(contours* ***bleus****), on y joue à des jeux calmes, sans courir.*

COUR DU HAUT

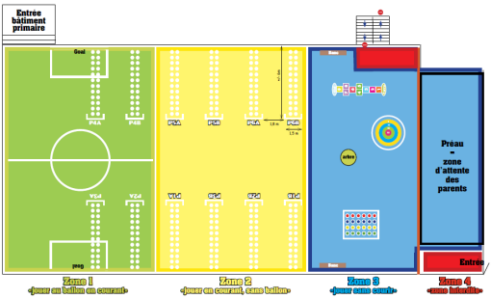

Dans cette zone, l'enfant peut se livrer à des jeux en marchant, en s'installant autour de tables ou en étant assis sur des bancs. Dans cet espace, il est interdit de courir ou d'y importer des ballons mais on peut y jouer aux cartes, à des jeux de société, ...
Des malles à jeux sont disponibles pour les enfants.

- Le quatrième espace (contours ***rouges****) montre les espaces où* ***il est interdit d'aller****.*

Remarque : Il est conseillé de ne pas apporter de jouets, cartes ou autres de la maison.
Leur utilisation à l'école restera, dans tous les cas, soumise à l'approbation de l'équipe éducative.

Les cours de récréation en maternel sont également en cours d'aménagement (zones, malles à jeux, petits vélos, trottinettes…) pour le plaisir de chacun.

COLLATIONS

L'école ne vend ni collation ni boisson. Dans le cadre du projet « bien manger, bien bouger », nous demandons de respecter le tableau ci-dessous. Les habitudes alimentaires acquises au cours de l'enfance et de l'adolescence ont une influence sur les comportements ultérieurs.

Ci-après, vous trouverez la liste des collations recommandées pour chaque jour.

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
un biscuit	**un produit laitier**	**un fruit**	**des céréales ou une tartine**	**au choix entre les 4 possibilités**

Les enfants ont accès à l'eau potable tout au long de la journée. Il n'est donc pas utile de les charger en berlingots de toutes sortes (trop de berlingots que les enfants ne terminent pas viennent grossir les poubelles ; pensons à l'environnement). Prévoyez plutôt une gourde pour les boissons. **Elle sera identifiable grâce au nom de l'enfant**.

Les chips et les sodas ne sont pas autorisés. Pendant la petite récréation de l'après-midi, les collations sont déconseillées. Par contre, si votre enfant doit se rendre à la garderie, il est préférable de lui préparer un goûter.

Les chewing-gums ne sont pas autorisés.

DÉCHETS

Gardons notre école propre, des poubelles sont à la disposition des élèves dans toutes les cours de récréation.

Dans le but de conscientiser les enfants, un roulement est organisé entre les différentes classes afin que nos cours de récréation demeurent des endroits agréables.

Afin de limiter les déchets, nous conseillons à chacun d'utiliser du matériel pouvant être réutilisé comme des boîtes à collation, lunch boxes, gourdes…

REPAS DE MIDI

Les enfants ne peuvent quitter l'école sans autorisation écrite des parents et acceptée par la direction. Les enfants qui restent à l'école peuvent y manger leurs tartines ou commander un repas chaud (voir ci-dessous). Les repas à réchauffer ne sont pas autorisés.

Les élèves qui restent à midi respecteront les différents services, se tiendront correctement à table, participeront de manière active à la propreté des réfectoires et feront preuve de politesse envers les accueillant(e)s et les personnes qui les encadrent. Tous les repas chauds sont pris au réfectoire.

Ceux-ci sont organisés en plusieurs services :

11h45	1ère maternelle et accueil	repas chauds et potage : réfectoire repas tartines : petit réfectoire, classes
12h15	2ème et 3ème maternelles	réfectoire
12h10	1ère et 2ème années	repas tartines : réfectoire garderie
12h40	3ème et 4ème années	repas tartines : réfectoire garderie
12h40	5ème et 6ème années + tous les autres repas chauds	réfectoire

Les repas chauds sont livrés par la société ISOSL.
Vous pouvez consulter le menu du mois sur le site www. restoscol.isosl.be

> Reprise des repas chauds le lundi 15 septembre 2025

Prix des repas : 4,50 € (repas maternel)
4,80 € (repas primaire)
Prix du potage : 0,50 €

De l'eau est servie gratuitement à midi. Une surveillance est assurée durant les repas.

La gestion des repas chauds se fera via l'application du fournisseur :
« APSchool ».
Chaque parent se crée un compte APSchool ce qui implique que les commandes et les factures se font directement via le fournisseur sur base d'un prépaiement.
Voici un lien avec la procédure détaillée pour la commande des repas ainsi qu'une prise en main rapide de l'application :
https://unique-opinion-da4.notion.site/Choisissez-votre-format-22647b1951858091b272d3ecd2cc24f2?source=copy_link
Nous vous invitons vivement à consulter ce lien.
Il n'est malheureusement plus possible de décommander auprès du fournisseur pour un seul repas.
Pour ***décommander*** un repas chaud (à partir de 2 jours),
s'adresser au secrétariat au 04/362.58.47 ou au 04/362.39.16.

SANTÉ

Il est demandé aux parents de signaler rapidement toute maladie contagieuse à la direction. Bien entendu, dans ce cas, l'enfant ne fréquentera pas l'école.

Les élèves ne peuvent rester en possession de médicaments. Les enseignants ne sont pas autorisés à leur en administrer.

Les lentes et les poux ne tarderont malheureusement pas à réapparaître. Il est demandé aux parents de signaler la présence de ces indésirables sur la tête de leur enfant. La contamination est très rapide. **Une surveillance s'impose tout au long de l'année scolaire, ainsi qu'un traitement rapide et adapté**.
Les parents de la classe seront avertis de la présence de parasites par une pastille dans le journal de classe.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Horaire : de 7 heures à 18 heures.

Numéro de téléphone : **04/362 05 03 (primaire)**
0495/99 49 81 (maternel)

ATTENTION :

1. Après l'école, les enfants de maternelle se rendent au réfectoire maternel jusqu'à 17h00. Ensuite, les accueillant(e)s reconduisent les enfants dans les locaux de l'accueil primaire.
2. Le mercredi après-midi, les élèves du maternel se rendent au local d'accueil du primaire après avoir mangé dans le réfectoire maternel accompagnés de leurs accueillantes.

L'accueil est payant, le matin de 7h à 8h05,
le soir de 15h35 à 18h,
le mercredi de 12h25 à 18h.

La redevance est due solidairement par les deux parents.

Prix :
- **0,50 € le matin ;**
- **0,50 € le soir ;**
- **1,00 € le mercredi après-midi** à partir de 12h25 ;
- gratuit à partir du troisième enfant.

À partir de cette année scolaire, le paiement s'effectuera auprès de l'Administration communale via la plateforme Creos. Selon le même principe que pour les repas chauds, il est demandé à chaque parent de verser une provision de 5€ minimum sur la plateforme Creos. Les montants dus seront ensuite prélevés via ce portefeuille virtuel par l'Administration communale.
En cas de problème, vous pouvez contacter Mme **Pisano** au **04/345.97.35** – Service Extrascolaire.

Les parents ont le devoir de venir chercher leur(s) enfant(s) **avant 18 heures et dans tous les cas, de se présenter à l'accueillant(e)** pour signaler le départ de l'enfant.

Un montant de 2€, en supplément des montants fixés, sera réclamé lorsque l'accueil devra s'étendre au-delà de 18 heures.

Une fiche d'inscription sera complétée en début d'année même pour les enfants qui ne sont pas censés fréquenter l'accueil. En cas de fréquentation exceptionnelle, la fiche sera ainsi prête à l'emploi.

Le Projet d'accueil « Blegny Kids » sera lu attentivement et signé pour accord (document remis dans l'enveloppe lors de la 1ère inscription et consultable en ligne).

ACCUEIL DURANT LES CONGÉS SCOLAIRES

Des garderies sont organisées à l'école de Saive chaque deuxième semaine de 7h à 18h.

Congé d'automne	du lundi 20 octobre au vendredi 24 octobre	Stage organisé par la commune Infos sur le site www.blegny.be avant chaque vacances
	du lundi 27 octobre au vendredi 31 octobre	Accueil Blegny Kids à l'école communale de Saive
Vacances d'hiver	du lundi 22 décembre au vendredi 26 décembre (excepté le 25 décembre)	Stage organisé par la commune Infos sur le site www.blegny.be avant chaque vacances
	du lundi 29 décembre au vendredi 2 janvier (excepté le 1er janvier)	Accueil Blegny Kids à l'école communale de Saive
Congé de détente	du lundi 16 février au vendredi 20 février	Stage organisé par la commune Infos sur le site www.blegny.be avant chaque vacances
	du lundi 23 février au vendredi 27 février	Accueil Blegny Kids à l'école communale de Saive
Vacances de printemps	du lundi 27 avril au jeudi 30 avril	Stages organisés par la commune Infos sur le site www.blegny.be avant chaque vacances
	du lundi 4 mai au vendredi 8 mai	Accueil Blegny Kids à l'école communale de Saive

Prix : 5 € par jour pour le premier enfant, **4 €** pour le deuxième, **3 €** pour le troisième...

ACCUEILLANT(E)S

Corinne, Brigitte, Murielle, Huguette, Nicole, Nathalie, …

Leur travail n'est pas toujours facile. Ces accueillant(e)s font partie intégrante de l'équipe éducative de notre école.
C'est pourquoi nous demandons à chacun de leur témoigner le plus grand respect.

VÊTEMENTS ET OBJETS PERSONNELS

Pensez à inscrire le nom de l'enfant sur tous ses objets personnels (boîtes à tartines, gourdes,…) ainsi que sur les vêtements et équipements de gymnastique. Les objets trouvés seront rapportés dans les sas d'entrée de chaque bâtiment.

A la veille de chaque congé, les objets et vêtements seront exposés afin que les parents puissent les récupérer. S'ils ne sont pas récupérés, ils seront donnés à une association.

CONGÉS

Fête de la FWB	samedi 27 septembre 2025
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 20 octobre au dimanche 2 novembre 2025
Commémoration du 11 novembre	mardi 11 novembre 2025
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Congé de détente (carnaval)	du lundi 16 février au dimanche 1er mars 2026
Lundi de Pâques	lundi 6 avril 2026
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 27 avril au dimanche 10 mai 2026
Jeudi de l'Ascension	jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte	lundi 25 mai 2026
Les vacances d'été débutent le	samedi 4 juillet 2026

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Chaque année, les enseignants suivent plusieurs journées de formations obligatoires pendant lesquelles l'école est fermée. Durant ces journées, nous organisons néanmoins un accueil (garderie) pour les parents qui n'ont pas d'autre alternative.

Les dates fournies par notre centre de formation sont :

- lundi 11 mai 2026 ;
- mardi 12 mai 2026 ;
- mardi 26 mai 2026.

AGENDA (PREMIÈRES DATES CONNUES)

- Barbecue de rentrée de l'Association de Parents :
  le dimanche 14 septembre 2025
- Assemblée générale de l'Association de Parents :
  le mardi 16 septembre 2025
- Classes de ferme à Andenne pour les élèves de **2ème année** :
  du lundi 29 septembre au mercredi 1er octobre 2025
- Je Cours Pour Ma Forme pour les classes primaires à Blegny-mine :
  le vendredi 10 octobre 2025
- Halloween à l'école (durant les heures habituelles de cours) :
  Maternel -> le mercredi 15 octobre 2025 / Primaire -> le vendredi 17 octobre 2025
- Classes scientifiques à Frameries (Spark'Oh) pour les élèves de **3ème année** :
  du lundi 3 novembre au mercredi 5 novembre 2025
- Classes de ville à Liège pour les élèves de **5ème année** :
  du lundi 17 novembre au mercredi 19 novembre 2025
- Souper-spectacle de l'Association de parents : le samedi 22 novembre 2025
- Spectacle de Saint-Nicolas (maternelles, 1ères et 2èmes primaires) :
  le vendredi 5 décembre 2025
- Classes de ferme à Andenne pour les élèves de **1ère année** :
  du mercredi 10 au vendredi 12 décembre 2025
- Classes de neige en France (Contamines-Montjoie) pour les élèves de **6ème année** :
  du vendredi 30 janvier au samedi 7 février 2026
- FANCY-FAIR annuelle de l'école :
  les samedi 11 et dimanche 12 avril 2026

Réservez déjà votre week-end. Vous voulez participer à l'organisation de cette fête ? Vous n'avez pas peur de mettre la main à la pâte dans une bonne ambiance ? Alors, venez nous rejoindre ! Nous ne serons jamais assez. Nous vous attendons.

- Journées pédagogiques (formations obligatoires) : lundi 11, mardi 12 et mardi 26 mai 2026
- Classes sportives à la Fraineuse (Spa) pour les élèves de **4ème année** :
  du lundi 8 au vendredi 12 mai 2026

COMMUNICATION

Utilisez le journal de classe pour communiquer avec l'enseignant(e) ou la direction. Les visites dans les classes pendant les heures de cours sont interdites. Si vous souhaitez un entretien avec un(e) enseignant(e), vous pouvez le/la rencontrer après la classe ou prendre un rendez-vous. Les enseignant(e)s se rendront, comme à leur habitude, disponibles.

Le journal de classe devra être vérifié et signé chaque jour.
Les notes (positives ou négatives) de comportement seront signées par l'un des parents pour le lendemain. Vous pouvez toujours contacter l'enseignant(e), mais en aucune façon ajouter de commentaire sur cette feuille de comportement.

Veillons à rester « partenaires » et non « adversaires ». ☺

BULLETINS ET RÉUNIONS

- Réunion de rentrée : le jeudi 4 septembre 2025
  Réunion collective avec les enseignants
- Premier bulletin : mardi 19 novembre 2025
  Réunion de parents le jeudi 27 novembre 2025
- Deuxième bulletin : mercredi 18 mars 2026
  Réunion de parents le jeudi 26 mars 2026
- Troisième bulletin : mercredi 10 juin 2026
  Réunion de parents sur convocation le jeudi 11 juin 2026
- Dernier bulletin (résultats des examens) : jeudi 2 juillet 2026
  Dernière réunion de parents le jeudi 2 juillet 2026

Des évaluations sommatives seront prévues à différents moments de l'année. Vous serez prévenus des dates de ces évaluations par le biais du journal de classe.

FRAIS SCOLAIRES

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez un aperçu des frais scolaires pouvant être réclamés pour cette année scolaire.

Il s'agit ici d'un estimatif. Les montants exacts vous seront communiqués en cours d'année scolaire via un décompte périodique.

Intitulé	Prix	Fréquence
Activités culturelles, excursions, journées sportives et divers	**Entrées : ½ parents** – ½ école Déplacements : gratuits (école)	Tout au long de l'année
Natation - entrée piscine **- car**	**1€/parents** – 3€/école Gratuit	Par trimestre
Classes de dépaysement (Estimatif pouvant varier en fonction des prix du transport)		
- 1ère année (cl. de ferme - Andenne, 3 jours)	**entre 150 et 190€**	1 fois
- 2ème année (cl. de ferme - Andenne, 3 jours)	**entre 150 et 190€**	1 fois
- 3ème année (cl. scientifiques – Spark'O, 3 jours)	**entre 150 et 190€**	1 fois
- 4ème année (cl. sportives à Spa, 5 jours)	**entre 150 et 170€**	1 fois
- 5ème année (cl. de ville à Liège, 3 jours)	**entre 130 et 160€**	
Classes de neige (6ème année)	**364 €**	1 fois
Remarques : En cas de difficulté de paiement, n'hésitez pas à vous adresser à la direction de l'école afin qu'une aide financière soit éventuellement apportée.		

Classes de neige 6ème année :
Le Collège communal a décidé de maintenir son intervention pour un montant de 364 € permettant ainsi aux parents de bénéficier d'une diminution de la moitié du prix.
*Les parents interviendront donc cette année à concurrence de **364 €** (au lieu des 728 € qui représentent le montant total).*

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR (R.O.I.) ET PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le Règlement d'Ordre Intérieur est important. Celui-ci s'applique aux élèves, aux parents, aux enseignants et à toute personne se trouvant dans l'enceinte de l'établissement scolaire. L'inscription dans l'école implique l'acceptation de celui-ci qui sera consultable en ligne sur le site internet de l'école. Vous retrouverez le projet éducatif et pédagogique de la commune de Blegny dans le journal de classe de votre enfant.

ENTRETIEN

Les locaux sont entretenus quotidiennement. Le maintien de l'ordre et de l'hygiène, constamment encouragé, permet aux enfants de contribuer à conserver un état permanent de propreté. Nous remercions toutes les personnes qui s'occupent de l'entretien de notre établissement et nous invitons chacun à leur témoigner le plus grand respect.

SERVICES RESSOURCES

- **Centre P.M.S.** : Centre Psycho Médico Social Herstal 2 • Tél. 04/279 26 95
- **Centre P.S.E.** : Promotion de la Santé à l'Ecole • Tél. 04/279 34 25 • Esplanade De Cuyper Beniest • 4671 SAIVE
- **Centre de Guidance** : Place Sainte Gertrude 1a • 4670 BLEGNY • Tél. 04/387 56 15 ou 04/377 46 65

QUELQUES CONSEILS…

- Nous conseillons de ne pas apporter de jouets à l'école.
- Il est souhaitable que votre enfant dorme suffisamment pour qu'il soit en forme en classe et qu'il ait le temps de prendre un petit-déjeuner avant de partir pour l'école.
- Merci de responsabiliser votre enfant vis-à-vis de ses vêtements. Veillez à ce qu'il vienne à l'école propre avec des vêtements confortables. **Marquez le nom de votre enfant dans les vêtements qu'il est susceptible d'ôter à l'école.** (Il suffit d'écrire le nom au stylo indélébile sur l'étiquette).
- Pensez à mettre un paquet de mouchoirs en papier dans son cartable.
- Pour les plus petits, aidez-les à ranger leur cartable, à vérifier qu'ils disposent d'un matériel en bon état.
- Le port de lunettes peut être une source de danger pendant les récréations. Merci de signaler à l'enseignant(e) si votre enfant doit garder impérativement ses lunettes pendant la durée de celles-ci.

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

- **Atelier théâtral** pour les élèves de P3 à P6 (Forum) en partenariat avec L'Académie de Visé (04 379 38 25) – lundi ou mardi ou jeudi de 15h30 à 17h10 ou le mercredi de 12h30 à 14h10 ;
- **Atelier musical** en partenariat avec l'Académie de Visé (04 379 38 25) le mercredi de 12h25 à 13h15 (5, 6 et 7 ans) ;

- Partenariat avec le club de **judo** de Saive, le jeudi de 15h30 à 17h du 05/09 au 18/12 ;

- Activités à la **bibliothèque de Saive** ;
- Cours d'initiation à l'**anglais** et au **néerlandais** en partenariat avec Speech Splash (0496/08.14.04 - info@speech-splash.be) ;
- Activités **multisports** au hall pour les élèves de 6 à 12 ans avec Blegny Energy.

ETUDE SURVEILLÉE

Une étude surveillée est organisée **les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 17h15** à destination des élèves de la P3 à la P6 et pour un coût équivalant au montant de l'accueil extrascolaire (0,50€).

Celle-ci est organisée par 2 encadrantes (une éducatrice et une enseignante retraitée). L'inscription (25 élèves maximum) est obligatoire via une note d'information qui sera remise aux élèves en début d'année scolaire.

L'objectif est de permettre aux enfants de s'avancer dans leurs devoirs dans un endroit calme, propice au travail en étant accompagnés d'un encadrement pour les matières qui poseraient des difficultés.

Il s'agit d'une étude « guidée » ce qui signifie que tous les devoirs n'y sont pas forcément achevés ou corrigés. C'est pourquoi, il reste impératif qu'un parent vérifie le travail, chacun assumant, de cette manière, son rôle vis-à-vis de l'enfant.

PERSONNES INTERVENANT À L'ÉCOLE

- **Mme Carole Loyen**, bibliothécaire de Saive, accueille les classes durant les heures scolaires à la bibliothèque.
- **Mme Valérie Nobile**, logopède engagée pour l'enseignement communal blegnytois dans le cadre d'un soutien scolaire aux élèves de P1-P2.
- **Logopèdes indépendantes** (interventions initiées par les parents et à leurs frais).

VIE PRIVÉE

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), un document de consentement est remis lors de la première inscription aux parents de chaque élève. Celui-ci est à compléter et à remettre dans les meilleurs délais à la direction de l'école.

Les données reprises sur les différentes fiches remises à l'établissement scolaire sont conservées durant toute la scolarité de l'enfant. Si une modification concernant la situation de ce dernier devait survenir, le parent ou le responsable légal s'engage à en informer la direction de l'établissement scolaire dans les meilleurs délais.

COURS DE PSYCHOMOTRICITÉ ET D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Un cours de psychomotricité est donné en maternelle par des professeurs spécialisés.
Il est demandé de munir les élèves de pantoufles de gymnastique dès la 3ème maternelle.

Le cours de gymnastique est organisé dès la 1ère primaire. Une tenue de gymnastique est obligatoire en primaire (**short noir et t-shirt blanc ou maillot de gymnastique noir et pantoufles de gymnastique**).
Le professeur d'éducation physique remet un dossier à chaque élève que les parents doivent consulter et signer hebdomadairement.

NATATION

Le cours de natation pour les classes primaires est **obligatoire et gratuit**. Il se donne le lundi matin. Le coût des transports est pris en charge par la commune. Le comité des Œuvres scolaires finance les entrées grâce aux bénéfices de la fancy-fair.

Une justification écrite sera demandée pour la non-participation à toute leçon de natation. Un certificat médical est indispensable pour une incapacité de plus longue durée.

Fréquence des cours :

- le degré moyen : du lundi 01/09/2025 au lundi 17/11/2025 inclus ;
- le degré supérieur : du lundi 24/11/2025 au lundi 02/03/2026 inclus (pas le 02/02);
- le degré inférieur : du lundi 09/03/2026 au lundi 29/06/2026 inclus (pas le 13/04, le 11/05 et le 22/06).

ACCIDENT À L'ÉCOLE

Lorsqu'un accident survient à l'école ou sur le chemin de l'école, la direction remplit en ligne une déclaration des faits. Une attestation en format papier sera remise aux parents afin d'être complétée par le médecin qui aura examiné l'enfant, puis par les parents pour ce qui les concerne.

L'assurance scolaire (Ethias) prend en charge la différence entre les frais médicaux et/ou pharmaceutiques et le remboursement de la mutuelle.

Voici les opérations que les parents doivent réaliser afin d'être indemnisés pour l'accident scolaire de leur enfant :

1. La direction s'occupe de compléter numériquement la déclaration d'accident.
2. Le document reprenant l'identité de la victime et le certificat médical doit être complété (par vos soins ET par le médecin) puis remis à la Direction.
3. Les parents devront payer la totalité des factures et des souches.
   (Si vous avez des frais d'ambulance, il est important de contacter votre mutuelle qui doit soit, vous remettre une quittance ou une attestation de non-intervention.)
4. **L'assurance indemnise <u>ce qui n'est pas remboursé par la mutuelle.</u>** Donc vous ne devrez envoyer les factures et les souches (« à charge du patient ») chez Ethias qu'après avoir pris contact avec votre mutuelle afin de connaître ce qu'il ne vous sera pas remboursé :
   - à l'adresse suivante : **Ethias – Service Sinistres Scolaires (1173)**
     ou **Esplanade Simone Veil, 1 - 4000 Liège**
   - par courriel : **sinistre.sportifscolaire@ethias.be.**

Information utile :

<u>N° de police : 45435599 SC – Assurance scolaire</u>

CONTACTS ÉCOLE / DIRECTIONS

➢ Cathy Cornet	04/362 58 47	cathy.cornet@blegny.be
➢ Michaël Javeaux	04/362 39 16	michael.javeaux@blegny.be
➢ Garderie maternelle	0495/99 49 81	
➢ Garderie primaire	04/362 05 03	
➢ Site internet	www.ecolecommunaledesaive.be	

Ecole communale
de SAIVE
rue Haute Saive, 2 / 3
4671 SAIVE

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

MATERNELLE

➢ SAIVE 1 ET 2

Madame Marie-Laure FIEREMANS **PUÉRICULTRICE**	Madame Kerinah MARCELLE **ASSISTANTE MAT.**	Madame Valérie GOEBELS **CLASSE D'ACCUEIL**	Madame Jennifer GANTY **CLASSE D'ACCUEIL**
Madame Laetitia ANANIA **1ÈRE MATERNELLE**	Mesdames Audrey DETAILLE (4/5) et Alison DELHEZ (1/5) **1ÈRE MATERNELLE**	Madame Fabienne HECQ **2ÈME MATERNELLE**	Madame Audrey BOTTIN **2ÈME MATERNELLE**
Madame Rebecca CARIA **3ÈME MATERNELLE**	Madame Régine SCHMETZ **3ÈME MATERNELLE**	Madame Alison DELHEZ **PSYCHOMOTRICITE**	Monsieur Christophe DOZOT **PSYCHOMOTRICITE**

PRIMAIRE

➢ SAIVE 1 ET 2

Madame Caroline DODEMONT **1ÈRE PRIMAIRE**	Madame Megane DUCHESNE **1ÈRE PRIMAIRE**	Madame Céline DOMBIER **2ÈME PRIMAIRE**	Madame Mary ETIENNE **2ÈME PRIMAIRE**
Madame Cindy CARABIN **3ÈME PRIMAIRE**	Madame Caroline SORBIAN **3ÈME PRIMAIRE**	Madame Martine JACQUE **4ÈME PRIMAIRE**	Madame Carine VAN BELLE **4ÈME PRIMAIRE**
Madame Cynthia TASSET **5ÈME PRIMAIRE**	Monsieur Jérémy RENARD **5ÈME PRIMAIRE**	Madame Allison LEJEUNE **6ÈME PRIMAIRE**	Monsieur Didier GARSOU **6ÈME PRIMAIRE**

MAÎTRES SPÉCIAUX ET SOUTIEN

REMÉDIATION ET SOUTIEN SCOLAIRE

Madame Chloé LERUTH **ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ** **REMÉDIATION (P1 –P2)**	Madame Maud MAKAR **REMÉDIATION (P3)**	Mesdames Lydia BAZINE **REMÉDIATION (P4)** et Sorenza CLOCKERS **REMÉDIATION (P5–P6)**	Madame Aurélie BIEMAR **ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (P1)**

MAÎTRES SPÉCIAUX

Monsieur Adrien RENSONNET **EDUCATION PHYSIQUE**	Monsieur Christophe DOZOT **EDUCATION PHYSIQUE**	Madame Frédéric LOOZEN **NÉERLANDAIS P3–P4**	Monsieur Laurence COLLEYE **NÉERLANDAIS P5–P6**
Madame Marie-Pierre LIEGEOIS **CITOYENNETÉ**	Madame Malika BEN MOULAY **CITOYENNETÉ ET MORALE**	Madame Sorenza CLOCKERS **RELIGION CATHOLIQUE**	Madame Meyirem KAYA **RELIGION ISLAMIQUE**

Nous sommes à votre disposition pour de plus amples renseignements. N'hésitez pas à vous informer auprès des enseignants et des directions pour toute question éventuelle.
Nous souhaitons à tous les enfants une année riche tant d'un point de vue intellectuel qu'affectif.

L'équipe éducative

Notre NOUVEAU site internet :

www.ecolecommunaledesaive.be

Excellente année scolaire à toutes et à tous !

les directions,
l'équipe pédagogique,
l'Administration communale
et l'Association de Parents

ASSOCIATION DE PARENTS
DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE SAIVE

PARTICIPONS ENSEMBLE À LA VIE DE L'ÉCOLE

Connaissez-vous l'Association de Parents ?

Une équipe dynamique de parents engagés dans la vie scolaire de leurs enfants qui n'attend plus que vous.

Pour tout contact, suggestion, demande d'adhésion (gratuite), demande d'informations… Une adresse e-mail : apecolesaive@live.fr

- Sur Facebook : «Association de Parents de l'Ecole communale de Saive»